



Lot n° 2

Requalification des espaces publics

Annexe au CCTP

Programme de travaux

Conformément à la loi MOP et aux obligations qui en découlent pour la maîtrise d'ouvrage, ce programme est établi afin qu'une réponse d'ordre environnemental, paysagé et technique soit apportée, par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, à la politique exprimée par la maîtrise d'ouvrage. Dès lors, le présent document précise, outre les objectifs de maîtrise d'ouvrage, les attentes ainsi que les contraintes fonctionnelles, techniques à respecter afin d'offrir à la collectivité et aux usagers des aménagements répondant aux enjeux exprimés.

Le présent programme est une pièce constitutive du dossier.

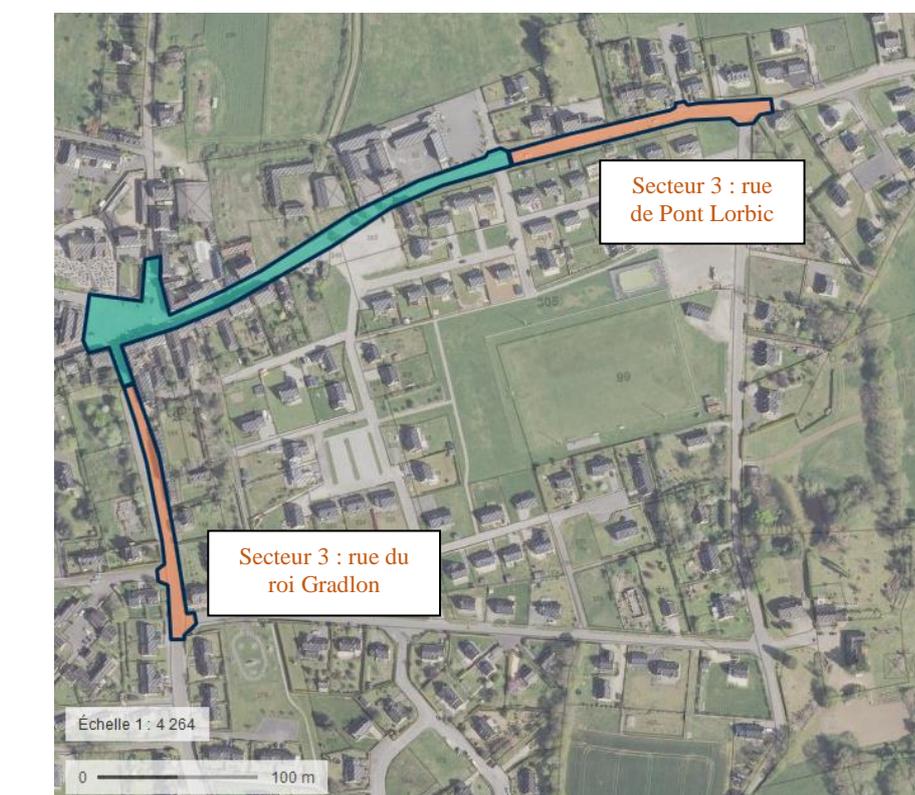
I. Contexte :

1.1 Contexte général et présentation des opérations à mener :

La commune d'ARGOL va réaliser dans un premier temps des travaux d'assainissement dans le centre bourg (lot n°1) : il s'agit d'une opération de mise en séparatif des réseaux Eaux Usées et Pluviales. (collecteurs et branchements).

Par ailleurs, ARGOL s'est également engagé dans une démarche « AMI ». Dans le cadre d'un projet global de revitalisation du centre bourg, la commune a été retenue par le département au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Revitalisation de l'habitat en centre bourg ». Cette réflexion prévoit un développement de la commune sur les terrains situés à l'est et au nord de l'école, avec de nouveaux logements, (locatifs et lots libres), un commerce, une maison médicale. Cet espace appelé «quartier Bourgogne» fera l'objet d'un permis global d'aménager via une maîtrise d'œuvre complète de conception des espaces et de suivi des travaux.

Localisation – Zone d'étude : vue d'ensemble : (secteurs 1, 2, et secteur 3 sur plan joint)



1.2 Etudes préalables :

Le Parc Naturel Régional d'Armorique en lien avec le CAUE Finistère ont réalisé un premier diagnostic en 2015.

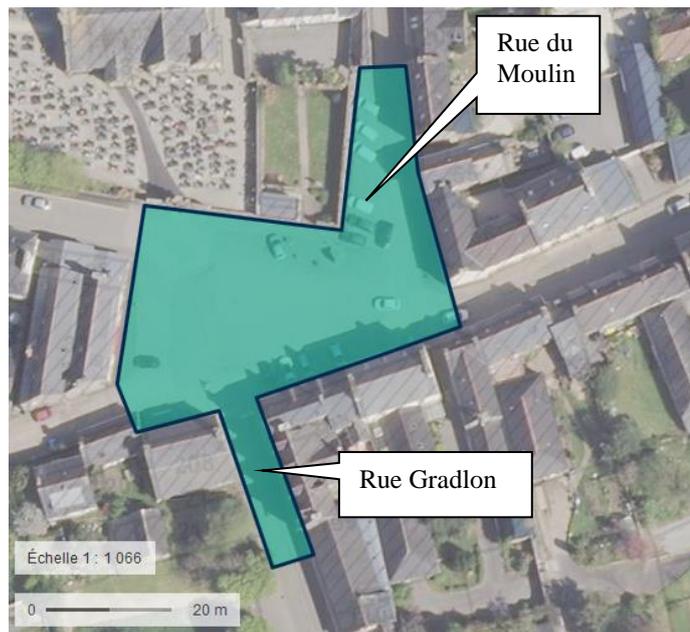
Puis, une étude globale préalable de faisabilité et de programmation pour la revitalisation du centre bourg a été effectuée par les cabinets Tristan La Prairie, architecte, et Onésime paysage, accompagnés par la SAFI. De ce travail préalable sont proposés des principes de composition joints au présent document.

1.3 Identification des partenaires :

Le département du Finistère est partenaire de l'opération en tant que propriétaire d'une partie de la voirie concernée. Il devra être associé aux différentes étapes de la mission.

II. Secteur 1 – Place de l'église :

2.1 Etat des lieux – Diagnostic sommaire



La place de l'Eglise est le cœur actuel du centre bourg. Elle centralise l'essentiel des commerces et services d'ARGOL. Au croisement des principaux flux traversant le bourg par les deux routes départementales, la place de l'église se présente comme un vaste carrefour de 1700 m² : cependant les différents couloirs de circulation sont peu identifiés. La place est entièrement minérale et pavée sur le pourtour. Elle présente peu de marquage au sol, et peu de mobilier urbain.

Le secteur à traiter comprend également la rue du moulin sur 30 mètres environ ainsi que l'amorce de la rue du Roi Gradlon sur 30 m environ et notamment de ses cheminements piétons (limite sud du tabac).

Les stationnements au nombre d'une trentaine environ sont répartis entre la rue du moulin (10 environ), devant la boulangerie (une dizaine) et devant les bars restaurants, crêperie (une dizaine également).

Côté église, nord de la place, une sculpture en pierre représente le roi Gradlon. A proximité, un porche délimite l'accès à l'enclos de l'église.

Le mobilier urbain est assez peu nombreux : autour de la sculpture, sont disposées quelques jardinières amovibles et à l'angle nord-ouest de la place, un totem de car de transport départemental.

L'éclairage existant se fait par mât, les réseaux souples sont effacés et aucun travaux de réseaux souples n'est à prévoir.

A noter : une giration difficile (et visibilité limitée) pour les véhicules au droit de la place et de la rue du Roi Gradlon (dans les 2 sens). Ce point en particulier est à travailler. Par ailleurs, le commerce crêperie possède une terrasse, (5 mètres environ d'emprise sur la place) qu'il convient de conserver et d'intégrer dans la requalification de la place.

Enfin, il est à noter une mixité des usages sur un espace assez limité (véhicules en transit, commerces, piétons, services ...), avec en revanche une vitesse des véhicules qui semble acceptable.

La signalétique (directionnelle et commerciale) est à conserver dans l'opération.

2.2 - Les objectifs de réalisation - préconisations et orientations d'aménagement

L'espace est à requalifier, en s'appuyant sur les préconisations de l'étude de revitalisation du centre bourg.

Place coté église

Au nord de la place, un espace est à marquer plus spécifiquement, à identifier pour un usage plus piéton (marché et autres événements) sur 400 m² environ. (pavage au sol, – aménagements paysagers, plantation d'un arbre remarquable proposé, mobilier urbain..)

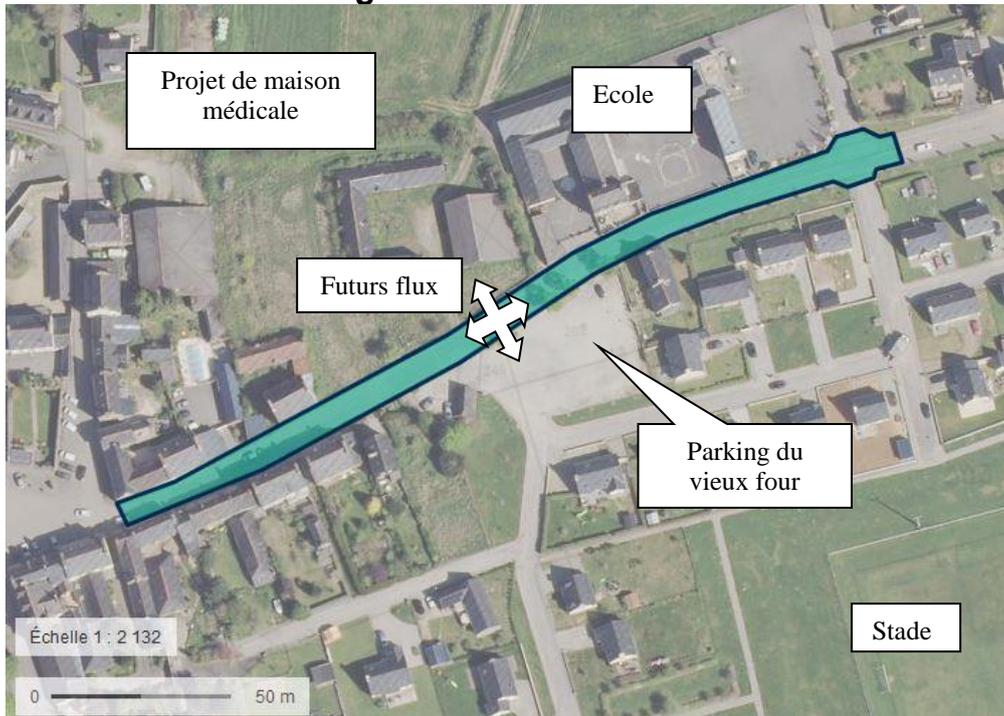
Sur les pourtours

- Voiries de circulation à mieux identifier, recherche de sécurité pour tous les usages
- Conservation des places de stationnement.
- Intégration d'espaces pour certaines terrasses en façades de commerces – emprise à définir (à conventionner avec le département gestionnaire de voirie)
- Amélioration des flux piétons – prise en compte de l'accessibilité

Des matériaux et du mobilier urbain de qualité devront être proposés. Les pavés actuellement en place seront réutilisés dans la mesure du possible.

III. Secteur 2 – Rue des écoles

3.1- Etat des lieux – Diagnostic sommaire



En partant de la place de l'église, la rue des écoles est étroite et bordée de part et d'autre, d'un bâti continu et mitoyen, sur les 50 premiers mètres. Elle relie la place de l'Eglise et la future place centrale du quartier Bourgogne, sur 160 mètres, (jusqu'à la fin du parking du vieux four), puis se prolonge jusqu'au carrefour du parking de l'école, et de l'accès au lotissement park kaolen. Longueur totale à aménager : 240 mètres. Cette voie est départementale (RD 60). Le trafic y est important : 785 vh/jour. La vitesse semble cependant acceptable.

Elle est calibrée dans les 100 premiers mètres (côté place de l'église) par deux trottoirs en pavés autobloquants et bordurés de chaque côté (non conformes aux normes accessibilité PMR – largeur moyenne de 1 m environ côté nord)

Un caniveau de type CC1 prolonge ponctuellement sur 20 mètres environ, le cheminement piéton sur le trottoir nord.

Les réseaux aériens sont effacés et un éclairage est existant. Les poubelles (containers) des particuliers sont disposées sur les trottoirs les jours de collecte : ce point particulier sera à examiner, et des propositions de regroupement de point de collecte -par exemple- seront faites en lien avec les services de la communauté de communes.

Un rétrécissement de la largeur de la chaussée à 5 mètres est à noter en début de rue côté place de l'église.

Certains seuils de riveains sont assez proches du niveau de la chaussée existante avec au moins un problème connu d'inondation fréquente par forte pluie, devant le restaurant (problématique prise en compte dans le cadre du lot n°1). Trois stationnements longitudinaux existent devant le restaurant.

3.2 - Incidence du développement du quartier Bourgogne sur les usages de la rue des écoles

Le projet de la commune vise à constituer un second cœur de vie constitué par une maison de santé, un commerce de proximité, une supérette et 10 nouveaux logements T2 et T3 portés par Finistère habitat. L'accès se fera par la rue des écoles, face au parking du vieux four. A moyen terme, une zone d'habitat pavillonnaire de 35 maisons individuelles est prévue derrière l'école et profitera du même accès

Ces nouveaux espaces de vie vont générer à terme de nouveaux flux de déplacements (véhicules, piétons, stationnements, traversées, flux cisailants..). C'est pourquoi, la rue des écoles est à traiter spécifiquement au droit de ces nouveaux accès (sur environ 60 mètres), pour sécuriser et intégrer en sécurité et en harmonie ces nouveaux flux.

Il est à noter que la proximité de l'école, et les flux qu'elle génère nécessite, une attention particulière.

L'aménagement spécifique sur RD n°60, doit contribuer à structurer, à fluidifier le nouvel espace de vie, et vise à donner un signal fort aux véhicules en améliorant la lisibilité de l'espace et de cette nouvelle « entrée de bourg » cherchant à :

- Diminuer la vitesse des véhicules circulant sur la RD
- Sécuriser les différents usages (modes doux, enfants ..)

3.3 - Les objectifs de réalisation - préconisations sur les matériaux à utiliser

L'objectif de l'aménagement consiste à requalifier l'entrée du bourg d'ARGOL, côté EST, et à intégrer les futurs flux supplémentaires du quartier Bourgogne. Le Maître d'œuvre s'attachera à concevoir des aménagements qualitatifs et fonctionnels pour les divers usages (voiture, piétons, vélos, transports ..).

Le parking du vieux four accueille régulièrement des poids lourds en raison de la proximité du restaurant : cette capacité de stationnement de gros véhicules est à conserver dans la réflexion du maître d'œuvre, de même que les usages de l'abri du vieux four (arrêt de car) et l'accès au lotissement de park Kaolen : ces usages sont à intégrer aux études d'aménagement, en lien et en complément avec les études du maître d'œuvre en charge des aménagements du quartier « Bourgogne » et du parking vieux four.

Côté place de l'église, il sera recherché un dimensionnement du gabarit de la chaussée de la rue des écoles permettant une continuité de cheminement piéton avec largeur calibrée à 1.40 m minimum, tout en gardant l'esprit actuel de la rue en proposant un partage de la voie entre automobilistes et modes doux. (validation du service gestionnaire à rechercher au préalable).

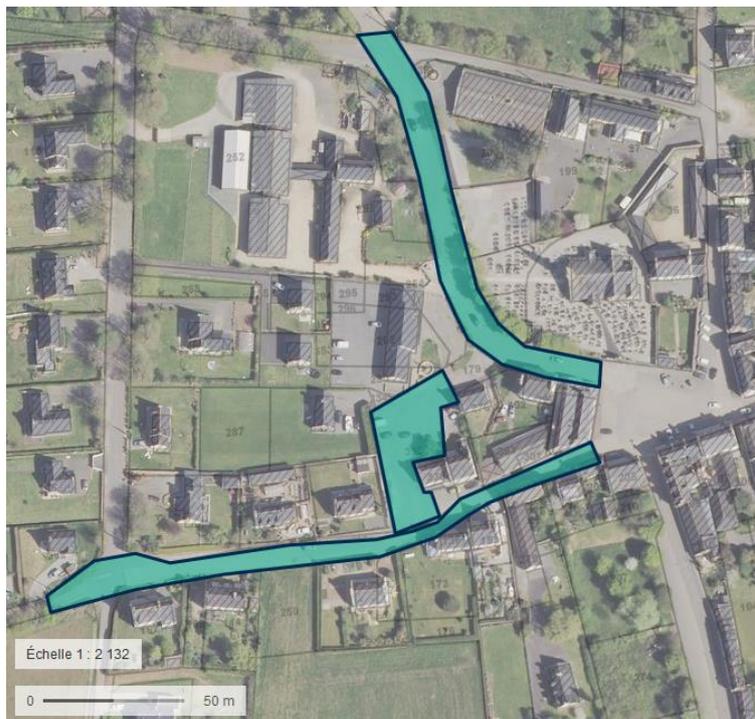
IV. Secteur 3 – rue de Pont Lorbic et rue du roi Gradlon

Ces deux secteurs (en orange sur plan d'ensemble : chapitre 1.1) sont sur les emprises départementales – RD 60 et RD 163 (chaussée et trottoir et/ou accotement et/ou stationnement).

Les aménagements proposés devront contribuer à la requalification de ces espaces, à contraindre les véhicules à une vitesse modérée et à faciliter les cheminements doux, l'accessibilité, ainsi que les stationnements des riverains.

V. Secteur 4 – rues St Guénolé, Kersprigent et place des anciens combattants : étude partielle AVP

Les secteurs suivants sont intégrés à l'étude de maîtrise d'œuvre : mais ne font l'objet que de la seule mission partielle AVP



- Rue ST Guénolé : Longueur = 150 ml
- Rue Kersprigent : longueur = 190 ml
- Place des anciens combattants (1 000 m² environ)

Les propositions d'aménagement faites par le maître d'œuvre sur ce secteur 4, devront être cependant cohérentes avec l'étude complète des autres secteurs.

VI. L'accessibilité

Les aménagements réalisés, ainsi que les matériaux devront permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en application de la loi n°2005.102 du 11 février 2005 et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 2006-1658 ainsi que de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

VII. Les aménagements paysagers

Les aménagements paysagers devront répondre à un triple objectif :

- L'entretien devra être aisé ;
- Les aménagements devront être durables ;
- Les aménagements ne devront pas entrer en conflit avec les règles de visibilité établies.

Il est laissé libre choix au titulaire du marché de proposer le mobilier urbain ainsi que la signalétique à mettre en place. Toutefois, ces derniers devront recevoir l'approbation du maître d'ouvrage.

VIII. Délais

La commune souhaite réaliser les travaux au cours du second semestre 2018 (suite aux travaux d'assainissement du lot n° 1). Le maître d'œuvre organisera sa prestation en fonction de cette exigence.

IX – Contraintes de conception

A/ Matériaux de qualité

En sa qualité de collectivité publique, la commune porteuse du projet doit viser la mobilisation par l'exemple de façon à jouer un rôle moteur sur les thématiques de développement durable et de qualité environnementale. Des solutions constructives durables doivent permettre de réduire, dans le temps, les coûts d'entretien mais aussi de minimiser l'impact sur l'environnement humain en visant à utiliser des matériaux correspondant au patrimoine à mettre en valeur et privilégier l'approvisionnement local.

B/ Limiter l'imperméabilisation excessive des sols

Les projets d'aménagement dans les bourgs comportent beaucoup de surfaces imperméabilisées avec des matériaux allant de l'enrobé à des matériaux reconstitués ou de la pierre. Outre leur caractère esthétique, les matériaux utilisés doivent permettre de faciliter l'entretien. Ainsi, les travaux envisagés permettront de limiter les surfaces imperméabilisées pour éviter les surcharges hydrauliques.

X – Les conditions de faisabilité

Les échéances de calendrier à tenir : démarrage des études et déroulé de la mission pour engager les phases travaux suite aux travaux d'assainissement (lot n°1)

Contraintes réglementaires particulières (consultation de l'Architecte des Bâtiments de France)

Concertation publique : la commune souhaite associer les habitants à l'élaboration du projet. Se reporter au CCTP pour les modalités de cette concertation.

XI – Enveloppe prévisionnelle de l'opération

L'enveloppe prévisionnelle (A + B) est de 435 000 € HT (arrondis), pour les secteurs opérationnels (mission complète)

A  **requalification qualitative « forte »** : secteurs 1 et 2 : l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à **319 200 € HT**, sur les secteurs suivants à requalifier prioritairement.

	Surface (m2)	Ratio (€ / HT/m2)	Enveloppe (€ / HT)	Emprise départementale
Secteur 1 : Place de l'église	1 350	100	135 000	Oui
Rue du moulin Longueur : 30 ml	300	100	30 000	Non
Rue Gradlon – amorce et jonction avec la place de l'église sur 25 ml	170	60	10 200	Oui
Secteur 2 : Rue des écoles y compris traversée de la place (L = 240 m)	2 400	60	144 000	Oui
TOTAL :	4 220	75.60 (ratio moyen)	319 200	

B  **requalification qualitative « simple »** : secteur 3 : espaces à vocation routière en continuité des espaces précédents : l'enveloppe prévisionnelle affectée à ces travaux s'élève à **115 500 € HT** (aménagement essentiellement « routiers » : chaussées départementales)

	Surface (m2)	Ratio (€ / HT/m2)	Enveloppe (€ / HT)	Emprise départementale
Rue de Pont Lorbic (L – 160 m) Largeur : 9.60 m	1 500	35	52 500	Oui
Rue Gradlon. suite – jusque patte d'oie lotissement incluse : longueur 180 m - largeur 10 mètres d'emprise	1 800	35	63 000	Oui
TOTAL :	3 300	35 (ratio moyen)	115 500	

C  **secteur 4 : non programmés en phase opérationnelle 2018** : espaces non concernés par l'aménagement de requalification mais impactés par les travaux d'assainissement du lot n°1.

Ces espaces seront étudiés par le maître d'œuvre via une **mission d'étude partielle de niveau AVP** :

- Rue ST Guénolé : Longueur = 150 ml
- Rue Kersprigent : longueur = 190 ml
- Place des anciens combattants (1 000 m² environ)

L'enveloppe prévisionnelle affectée à ces espaces s'élève à **140 000 € HT**

* *
*